

Qu'est-ce que la RENOUEE ? La colonisation des USSES et de ses affluents

« Les Usse est sans doute le cours d'eau le plus envahi de la Haute Savoie (20 km). L'invasion a très probablement été provoquée et accélérée par les importantes extractions de graviers. »

Mireille BOYER <http://pagesperso-orange.fr/fallopia.japonica/page1.html>

QU'EST CE QUE LA RENOUEE ? UN PEU D'HISTOIRE...

Il existe deux types de renouée envahissante : la renouée du Japon et la renouée Sakhaline. Ces deux espèces sont des plantes exotique (Extrême Orient) introduites en Europe au cours du XIX^{ème} siècle comme plantes ornementales et fourragères.

Dotée d'une forte capacité d'adaptation, y compris dans les milieux difficiles, ces deux espèces et leurs hybrides se sont facilement échappées des jardins et ont formé des populations denses menaçant la flore locale. Elles ont d'abord gagné les espaces en friche, puis colonisé les berges des cours d'eau, les bords de routes et les lisières de bois des régions de basse altitude jusqu'à l'étage montagnard.

Leur propagation s'est accélérée à partir des années 60-70, avec la généralisation des travaux occasionnant des déplacements de terre et des extractions en rivière (terrassements, remblais...).

A QUOI RESSEMBLE LA RENOUEE ?

Cette plante vivace, buissonnante peut atteindre 5 à 6 mètres de haut. Sa croissance est rapide, la renouée peut atteindre plusieurs mètres en quelques semaines.

Ses tiges creuses sont vertes et ponctuées de rouge sombre. Elles meurent en hiver, laissant les berges des cours d'eau exposées à l'érosion. Ses racines se présentent sous forme de rhizomes souterrains épais, souvent profondément ancrés dans le sol (jusqu'à 6 mètres !). Ceux-ci sont extrêmement résistants et passent l'hiver dans le sol, à partir desquels la plante ressort au printemps.

Ses feuilles sont en forme de cœur, longues de 20 cm maximum et ses fleurs se présentent en grappes blanches à jaune pale.



COMMENT SE MULTIPLIE-T-ELLE ? COMMENT COLONISE-T-ELLE DE NOUVEAUX MILIEUX ?

La renouée se propage principalement par ses rhizomes (racines) qui s'étendent sous le sol et à partir desquels de nouvelles plantules se développent.

Un seul petit fragment de rhizome ou de tige (1 cm suffit!!) peut coloniser un espace sain!

La renouée profite donc des déplacements de terre (à l'occasion de travaux de terrassements, d'extraction de terre dans les cours d'eau, etc.) pour se déplacer d'un point à l'autre et coloniser des espaces éloignés de toute zone déjà colonisée.

Le long des cours d'eau, la renouée se laisse glisser au fil de l'eau et colonise progressivement les berges de l'amont vers l'aval.

- ⇒ Pour se débarrasser de la renouée, il faut surtout affaiblir ses rhizomes.
- ⇒ Se débarrasser d'un massif en amont d'un cours d'eau permet d'éviter que celui-ci soit colonisé sur toute sa longueur.

La renouée est une espèce pionnière, c'est-à-dire très adaptée à la conquête des sols nus et remaniés.

- ⇒ Ne pas laisser des sols nus après des travaux ou une intervention ! Re-végétaliser !

QUEL EST SON IMPACT ? EN QUOI ELLE DERANGE ?

Les Renouées du Japon et Sakhaline sont présentes dans la liste des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles (liste établie par l'UICN, Union Internationale de Conservations de la Nature).

La renouée occupe tout l'espace et appauvrit les milieux. Elle élimine progressivement les autres espèces

Colonisation par la RENOUEE

végétales présentes là où elle s'installe en renfermant le milieu et en empêchant la lumière de passer, et grâce à une toxine qu'elle dégage dans le sol.

Par conséquence :

- le paysage devient uniforme
- la biodiversité diminue par étouffement et intoxication de la flore locale
- l'accès aux berges devient difficile (pêche, baignade, promenade...)
- les berges sont fragilisées du fait du système racinaire développé mais superficiel de la renouée, le processus d'érosion est donc accéléré et les crues plus destructrices
- la visibilité est réduite sur les routes en raison de la présence de massifs en bordure de route

L'impact financier n'est pas neutre : la lutte contre la renouée engendre des coûts importants, et les conséquences des crues liées à l'érosion sont sérieuses, tant sur le plan humain que financier.

QUE FAIRE POUR LIMITER SON DEVELOPPEMENT ?

- ⇒ Localiser les massifs, afin d'intervenir prioritairement là où ce sera le plus efficace :
 - sur les massifs isolés pouvant donc coloniser leur entourage
 - sur les massifs en bord de cours d'eau et en amont
- ⇒ Contrôler l'origine des matériaux en cas de remblais : lors de travaux ou d'aménagements, tout apport de terre végétale ou autre remblais doit être réalisé avec l'assurance de la provenance des matériaux et de la qualité de ces matériaux.
- ⇒ Conserver un milieu naturel végétalisé et diversifié : la renouée colonise très facilement les zones mises à nu. Il est donc essentiel de re-végétaliser par une végétation dense et vigoureuse les zones mises à nu par des travaux.
- ⇒ Des milieux aquatiques de qualité, avec une végétation dense et variée sont les seuls garants d'une protection efficace contre l'arrivée de la renouée.

PEUT-ON S'EN DEBARRASSER ? QUE FAIRE DES DECHETS DE CES ESPECES ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de technique réellement efficace pour lutter contre ces espèces, notamment là où la colonisation est dense. Des essais seront réalisés sur le bassin versant des Usses.

Pour les riverains ou les services techniques des communes, les renouées sont traditionnellement fauchées. Avec des coupes très régulières, on parvient à 'fatiguer' les massifs les moins importants.

- ⇒ **ATTENTION alors à ne pas disséminer la renouée !!!** Un seul petit fragment de rhizome ou de tige peut coloniser tout un espace !

Si vous procédez à des coupes, ne surtout **pas mettre les déchets verts sur le compost** de votre jardin, **ni les rejeter dans la nature !!**

L'incinération reste le moyen le plus sûr pour les éliminer, cependant celle-ci est interdite à l'air libre. Portez-les en déchetterie !

- ⇒ Il est par contre important de **prévenir le personnel présent sur le site avant tout déversement.**
- ⇒ **Le transport doit être effectué avec la plus grande vigilance !**

Pour connaître les déchetteries pouvant accepter les déchets de renouée, contacter la FRAPNA (ci-dessous)

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

- Ne pas planter de renouée
- Ne pas broyer grossièrement les tiges (attention aux épaveuses, gyrobroyeur, débroussaileuses)
- Ne pas transporter de tiges ou de rhizomes
- Ne pas laisser de débris de renouée piégés dans les outils, les bottes et les roues des véhicules
- Ne pas déposer de remblais infestés de rhizomes ou de bouts de tiges
- Ne pas laisser de berges nues/éviter les coupes à blanc, re-végétaliser rapidement
- Ne pas traiter chimiquement (interdit à moins de 5m des cours d'eau)

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

SMECRU – Perrine CHAUVIN
19 rue du Grand Pont – 74270 Frangy
smecru@gmail.com
04 50 01 46 99

FRAPNA 74 – Marie HEBERT
58 avenue de Genève - 74000 ANNECY
marie.hebert@frapna.org
04-50-67-16-17